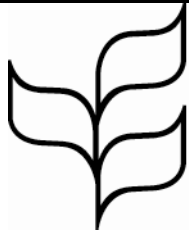




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.1
11 novembre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre 2011

Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Rapporteur: M. Nabil Hamada (Tunisie)

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (l'Organe subsidiaire) a eu lieu au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, du 7 au 11 novembre 2011.

2. La réunion a été ouverte le 7 novembre 2011 par Mme Senka Barudanovic (Bosnie-Herzégovine), présidente de la réunion, qui a souhaité aux participants la bienvenue à la première réunion de l'Organe subsidiaire tenue après l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies de la période 2011-2020 comme Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. Bien que cela ne soit pas la première fois que l'Organe subsidiaire se réunit dans des circonstances de contrainte économique, les problèmes économiques sont critiques et profondément enracinés. En outre, le paradigme de la « croissance verte » reçoit une attention considérable. Ces circonstances difficiles offrent des occasions de promouvoir le rôle de la biodiversité dans une économie plus stable et plus durable. L'un des principaux buts est d'optimiser les contributions de l'Organe subsidiaire en consolidant la base scientifique de la mise en œuvre du Plan stratégique. Si les délibérations actuelles sont guidées par le cadre du Plan stratégique, 2020 pourrait être la fin du tunnel. Donnant un bref aperçu des travaux antérieurs, elle a déclaré que, à sa présente réunion, l'Organe subsidiaire devait revoir les justificatifs techniques et les indicateurs actualisés du Plan stratégique, qui aideraient à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan et faciliteraient une meilleure connaissance, sensibilisation et adhésion de tout l'éventail des parties prenantes qui doivent être mobilisées afin de réaliser la vision du Plan.

3. L'adoption du Plan stratégique le 29 octobre 2010 a eu lieu dans un climat de réduction dramatique du capital mondial naturel, qui a besoin d'être restauré d'urgence, ainsi que de graves catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes. Dans bien des cas, ces catastrophes sont causées par

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

une mauvaise gestion de l'environnement. On reconnaît de plus en plus la corrélation directe entre les écosystèmes intacts et résilients et le bien-être humain, comme le font de nombreux aspects du Plan. Bien que la convergence des programmes environnementaux, économiques et de développement mondiaux soit encourageante, un langage commun devrait être développé en reconnaissance du rôle de la restauration des écosystèmes comme solution rentable. A sa quinzième réunion, l'Organe subsidiaire doit étudier les moyens d'assurer la pleine contribution de la restauration au Plan stratégique ainsi que les possibilités de soutenir une plate-forme internationale sur la biodiversité et les services écosystémiques qui pourrait contribuer à accroître l'efficacité opérationnelle et la qualité des travaux entrepris dans le cadre de la Convention. Elle a remercié le Danemark, la Commission européenne, l'Allemagne, la Norvège et l'Espagne de leur contribution financière qui avait permis la participation de délégués de pays en développement aux réunions. Les participants doivent prendre connaissance de leur responsabilité unique quant à l'avenir du monde, étant donné le rôle clé que joue l'Organe subsidiaire dans le succès de la Convention qui, comme peu d'autres instruments, a facilité les partenariats dans tous les domaines. Elle a prié instamment l'Organe subsidiaire de mener ses travaux dans cet esprit.

4. Des déclarations ont été faites par le représentant du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Carlos Martin-Novella, le Ministre allemand de l'environnement, son Excellence M. Norbert Röttgen, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Ahmed Djoglaf et le représentant de la Society for Ecological Restoration, M. Steve Whisenand.

5. Prenant la parole au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Carlos Martin-Novella a déclaré que l'Organe subsidiaire avait un rôle important à jouer en fournissant des avis à la Conférence des Parties sur l'architecture de la mise en œuvre des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'appui de la Convention comprennent notamment les activités du Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC); la gestion des écosystèmes par la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales; les activités de l'Étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES); l'appui fourni aux États dans l'élaboration de propositions adressées au Fonds pour l'environnement mondial (FEM); et la fourniture d'un soutien logistique à la *Sustainable Communities Programme Board*. De manière plus générale, le PNUE a œuvré à accroître l'intégration des travaux de la Convention dans sa stratégie à moyen terme et son programme de travail, et à promouvoir l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans l'ensemble du système des Nations Unies. Pour faire avancer la réalisation des objectifs de la Convention, il faut augmenter les synergies entre les différents instruments relatifs à la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les travaux de l'Organe subsidiaire constitueront également une contribution essentielle à la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012.

6. La présidente a ensuite invité M. Norbert Röttgen, Ministre allemand de l'Environnement, à rendre compte du « Bonn Challenge » (« Défi de Bonn »). S'adressant à la réunion par vidéo, M. Röttgen a dit que le monde était confronté à des problèmes considérables en conséquence de la crise économique et financière mondiale, mais que c'était le changement climatique et l'appauvrissement de la diversité biologique qui, à la fin du compte, représentaient une menace plus grande pour notre survie. Les forêts sont essentielles à la vie, mais pourtant, 13 millions d'hectares de forêt sont perdus chaque année. De nouvelles orientations de la politique énergétique et de l'exploitation des ressources sont nécessaires. En outre, le déboisement doit être inversé et les écosystèmes restaurés à titre d'investissement dans notre avenir.

7. Lors de la Conférence de Bonn en septembre 2010, le gouvernement allemand et ses partenaires, et l'Union internationale pour la conservation de la nature, ont lancé le « Bonn Challenge » qui consiste à restaurer 150 millions d'hectares de forêts perdues ou dégradées d'ici à 2020. Le « Challenge » a contribué à la fois aux objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique et à la mise en œuvre

Mécanisme REDD+ de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Un Conseil mondial de la restauration a été créé afin de soutenir les décideurs de haut niveau dans leurs efforts pour cet objectif et les parties prenantes privées de l'Allemagne ont annoncé leur intention de faire des investissements considérables. Dans l'ensemble, la conférence a démontré que la restauration des forêts et de leurs écosystèmes est un projet ambitieux, mais qu'il peut, et doit, être réalisé.

8. L'Allemagne appuiera l'élaboration en cours des conditions économiques, scientifiques et techniques cadres de la restauration écologique réussie. La quinzième réunion de l'Organe subsidiaire est une occasion de poursuivre les efforts à cet égard.

9. Souhaitant la bienvenue aux participants, le Secrétaire exécutif a déclaré que comme la présente réunion était la première depuis l'adoption des objectifs d'Aichi, il convenait d'axer les travaux sur les aspects scientifiques et techniques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Concrétiser le plan stratégique au niveau national et local représentait un défi. A cette fin, les Parties étaient invitées à examiner les justificatifs techniques et les indicateurs du Plan stratégique, et à cet égard, la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité était une nécessité impérieuse à laquelle il fallait accorder la plus haute priorité.

10. Il a exprimé sa gratitude au gouvernement du Japon pour avoir créé le Fonds du Japon pour la biodiversité, qui avait permis l'organisation de douze ateliers régionaux et sous-régionaux depuis les réunions de Nagoya. Trois autres ateliers auront lieu avant la fin de l'année. Ces ateliers sont destinés à aider les Parties et leurs partenaires à entreprendre la révision de leur stratégie nationale afin d'y intégrer les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique tout en identifiant et en adoptant des objectifs nationaux pour la biodiversité adaptés à leurs circonstances et à leurs besoins particuliers.

11. La restauration des écosystèmes sera abordée pour la première fois par l'Organe subsidiaire, et les orientations des Parties sur les aspects scientifiques et techniques de la restauration des écosystèmes sont essentielles pour permettre aux pays, aux gouvernements à tous les niveaux et aux autres parties prenantes, y compris le secteur privé, de prendre des décisions éclairées afin de produire des aliments et de l'énergie pour une population croissante sans accélérer davantage l'appauvrissement de la diversité biologique et réaliser ainsi les objectifs d'Aichi 14 et 15 du Plan stratégique.

12. Une année s'est déjà écoulée depuis l'adoption du Plan stratégique. Il ne reste plus que neuf ans pour réaliser les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Il a prié instamment les participants de se rappeler qu'il est essentiel de progresser et de mettre à profit les abondantes directives existantes pour formuler des stratégies, planifier et mettre en œuvre des actions, pour surveiller les progrès accomplis et en rendre compte au Sommet d'Hyderabad sur la biodiversité qui aura lieu dans un an, afin d'être à la hauteur des intentions déclarées à Nagoya. Afin de rappeler à la communauté internationale l'urgence de la tâche à accomplir, le Secrétariat a créé une nouvelle page Web qui indique le nombre de jours qu'il reste avant la date limite de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

13. Il a loué la direction de M. Kalemani Jo Mulongoy, qui a travaillé avec dévouement au service de douze réunions de l'Organe subsidiaire. La présente réunion étant la dernière avant la retraite de M. Mulongoy, il l'a remercié de sa contribution remarquable aux travaux scientifiques de la Convention.

14. Pour finir, il a informé les participants que le poste de Secrétaire exécutif avait été annoncé et qu'il avait été invité à poser sa candidature pour ce poste. Depuis 2006 et bien qu'il ait dû faire face à de nombreux obstacles, il avait servi la Convention avec ardeur et zèle. Il a informé les délégués que, après réflexion et au regard des nombreuses demandes qu'il avait reçues d'amis et de collègues, il avait posé sa candidature pour le poste et s'il était engagé, il continuerait à servir ce traité unique des Nations Unies, dont le seul objectif est de protéger la vie sur Terre.

15. La déclaration du Secrétaire exécutif a été accueillie par les applaudissements des participants à la réunion, après quoi la présidente a félicité le Secrétaire exécutif de sa performance exemplaire et l'a assuré qu'il avait la pleine confiance et le soutien de toutes les Parties.

16. M. Steve Whisenant, président de la *Society for Ecological Restoration*, a annoncé que les Parties à la Convention sur la diversité biologique avaient été sélectionnées comme lauréates du Prix de

reconnaissance spéciale de 2011 de cette association. Ce prix est décerné en reconnaissance des travaux indispensables réalisés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique pour promouvoir la biodiversité par la conservation et la restauration. Il reconnaît le Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi 14 et 15 en particulier, comme un pas en avant important dans l'intégration de la restauration écologique dans la politique mondiale en matière de biodiversité. Ces objectifs et les objectifs nationaux et régionaux correspondants bénéficieraient considérablement à la planète en restaurant l'harmonie entre la nature et la culture.

17. Le prix a été présenté à la présidente sous les applaudissements des participants. La présidente a remercié M. Whisenant au nom des Parties à la Convention et M. Djoghlaoui lui a offert une pomme portant le logo de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.

18. A la suite des allocutions liminaires, M. Kalemank Jo Mulongoy, Administrateur général chargé des questions scientifiques, techniques et technologiques au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a présenté un exposé liminaire sur la mobilisation du milieu scientifique pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. Il a déclaré que le milieu scientifique devait être mieux mobilisé pendant la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (la Décennie) et que les tâches énumérées dans la stratégie de la Décennie ne représentaient qu'une partie des questions qui doivent être abordées par le milieu scientifique. Toutes les disciplines scientifiques, y compris les connaissances traditionnelles et les sciences citoyennes, doivent être impliquées et non pas seulement celles qui sont associées aux jardins botaniques, aux zoos et aux musées d'histoire naturelle, institutions qui sont traditionnellement centrées sur les espèces et qui n'incluent pas les microorganismes, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent ou les complexes dynamiques formés, dans l'espace et le temps, dont les êtres humains.

19. Certains dans le milieu scientifique ont déjà été mobilisés par l'Organe subsidiaire qui, en vertu du paragraphe 1 de l'article 25 de la Convention, doit « donner en temps opportun à la Conférence des Parties et, le cas échéant, à ses autres organes subsidiaires des avis concernant l'application de la présente Convention ». Un grand nombre d'organisations scientifiques assistent aux réunions de l'Organe subsidiaire malgré la préoccupation quant au fait qu'il est une plate-forme initiale où le milieu scientifique est parfois exclu des discussions en faveur de la négociation de textes tout en s'efforçant de parvenir à un consensus 'délicat'.

20. M. Mulongoy a attiré l'attention sur les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), mécanisme prometteur destiné à combler les lacunes dans l'interface science-politique en matière de biodiversité, y compris les services fournis par les écosystèmes. Il a noté cependant que parce que cette plateforme était considérée comme étant « intergouvernementale », il se peut que certains scientifiques ne se sentent pas à leur place dans une telle organisation.

21. La mobilisation du milieu scientifique nécessite l'engagement des gouvernements ainsi que la révision et l'ajustement des critères employés par les organismes et les donateurs qui financent la recherche scientifique afin d'inclure dans les critères de sélection la compatibilité avec le Plan stratégique pour la diversité biologique. Il y a plusieurs moyens possibles de mobiliser le milieu scientifique, y compris au niveau national, et il serait utile de rassembler ces informations et de les mettre en commun dans le mécanisme d'échange de la Convention. Cependant, un grand nombre de scientifiques qui mènent des recherches présentant un intérêt pour la Convention et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ne participent pas aux travaux de la Convention et leur mobilisation nécessite des stratégies et des incitations novatrices, alors que les scientifiques qui ont connaissance des travaux de la Convention se concentrent souvent sur leurs « bulles » de recherche.

22. Pour finir, il a dit que l'efficacité de l'Organe subsidiaire devrait être améliorée et que son rôle d'interface science-politique établi dans la Convention devrait être renforcé. Les demandes adressées à l'Organe subsidiaire par la Conférence des Parties qui détermine ses activités, devraient inclure la demande d'élaborer son plan d'action pour la Décennie et lui donner les moyens de mobiliser le milieu scientifique entre les sessions. Les sessions de l'Organe subsidiaire devraient être assez longues pour

examiner soigneusement les évaluations qui ont été préparées à cette fin et, lorsque des projets de recommandations sont nécessaires, ceux-ci devraient être accompagnés de justificatifs scientifiques ou rédigés sous forme d'options de politique claires. Par ailleurs, l'Organe subsidiaire devrait dresser un budget indicatif couvrant ses réunions et le budget proposé devrait faire partie du budget examiné et adopté par la Conférence des Parties. L'Organe subsidiaire peut contribuer de manière effective à la mobilisation du milieu scientifique, mais pour ce faire, il doit accomplir son rôle d'interface entre le milieu scientifique, la politique et les décideurs.

23. A la 6^{ème} séance plénière de la réunion, le 9 novembre 2011, M. Mulongoy a remercié chaleureusement les participants de leurs observations positives à propos de son exposé. Il a remercié les présidents précédent et actuel de l'Organe subsidiaire pour leur discernement et leur excellente collaboration pendant la période où il avait participé aux travaux des réunions.

POINT 2. ELECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Participation

24. Ont assisté à la réunion des représentants des Parties et des autres gouvernements suivants : [*à compléter*]

25. Ont également assisté à la réunion les observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de convention et autres organes des Nations Unies suivants : [*à compléter*]

26. Ont aussi été représentés par des observateurs : [*à compléter*]

B. Election du Bureau

27. Conformément aux élections qui ont eu lieu lors de la treizième et quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se compose des membres suivants :

Président : Mme Senka Barudanovic (Bosnie-Herzégovine)

Vice-présidents : M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie)

Mme Tone Solhaug (Norvège)

Mme Gabriele Obermayr (Autriche)

M. Ignatius Makumba (Zambie)

M. Nabil Hamada (Tunisie)

Mme Larissa M. Lima Costa (Brésil)

Mme Joyce Thomas Peters (Grenade)

M. Krishna Chandra Paudel (Népal)

M. Monyrak Meng (Cambodge)

28. Il a été convenu que M. Nabil Hamada (Tunisie) assumerait les fonctions de rapporteur de la réunion.

29. Afin de respecter la règle du chevauchement des mandats au sein du Bureau, l'Organe subsidiaire a élu quatre nouveaux membres du Bureau, dont le mandat commence à la fin de la quinzième réunion et se termine à la fin de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire, pour remplacer les membres de la Grenade, du Népal, de la Norvège et de la Tunisie.

30. A la [*à compléter*] séance de la réunion, [*à compléter*]

C. Adoption de l'ordre du jour

31. A la 1^{ère} séance plénière de la réunion, le 7 novembre 2011, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif en consultation avec le Bureau (UNEP/CBD/SBSTTA/15/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Election du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, l'établissement de rapports sur celui-ci ainsi que le suivi y relatif :
 - 3.1 Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique : justificatifs techniques actualisés, étapes et indicateurs suggérés;
 - 3.2 Modalités de soutien de la restauration des écosystèmes;
 - 3.3 Stratégie de renforcement des capacités pour l'Initiative taxonomique mondiale.
4. Questions découlant d'autres décisions adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties :
 - 4.1 Espèces exotiques envahissantes : propositions sur les moyens de combler les lacunes dans les normes internationales concernant les espèces exotiques envahissantes introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants;
 - 4.2 Diversité biologique des eaux intérieures : conséquences des changements dans le cycle hydrologique et dans les ressources en eau douce dans la mise en œuvre des programmes de travail;
 - 4.3 Utilisation durable de la diversité biologique;
 - 4.4 Diversité biologique arctique.
5. Moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
6. Projet d'ordre du jour provisoire, dates et lieu de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
7. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

D. Organisation des travaux

32. Pour son examen de l'organisation des travaux, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la présidente sur l'amélioration du débat scientifique, technique et technologique pendant la présente réunion (UNEP/CBD/SBSTTA/15/1/Add.2).

33. L'Organe subsidiaire a décidé de deux groupes de travail de session à composition non limitée pour sa quinzième réunion ainsi qu'il est prévu à l'annexe I du document intitulé « Organisation des travaux » (UNEP/CBD/SBSTTA/15/Add.1/Rev.1).

34. L'Organe subsidiaire a entendu les rapports des coprésidents des groupes de travail sur l'état d'avancement de leurs travaux à sa 5^{ème} séance plénière, le 9 novembre 2011.

E. Travaux des groupes de travail de session

35. Le groupe de travail I s'est réuni sous la présidence de Mme Joyce Thomas Peter (Grenade) et M. Ignatius Makumba (Zambie) pour examiner les points 4.1 (Espèces exotiques envahissantes : propositions

sur les moyens de combler les lacunes dans les normes internationales concernant les espèces exotiques envahissantes introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants) et 4.3 (Utilisation durable de la diversité biologique : recommandations révisées du groupe de liaison sur la viande de brousse, y compris les possibilités d'autres sources d'alimentation et de revenu à petite échelle, et rapport sur les moyens d'accroître l'utilisation durable au niveau du paysage). Le groupe de travail a tenu (à compléter) réunions, du (à compléter). Il a adopté son rapport à sa (à compléter) réunion, le (à compléter).

36. Conformément à la décision prise à sa 1^{ère} séance plénière, le 7 novembre 2011, le groupe de travail II s'est réuni sous la présidence de M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie) et de Mme Gabriele Obermayr (Autriche) pour examiner les points 4.2 (Diversité biologique des eaux intérieures : conséquences des changements dans le cycle hydrologique et dans les ressources en eau douce dans la mise en œuvre des programmes de travail) et 4.4 (Diversité biologique arctique). Le groupe de travail a tenu (à compléter) réunions, du (à compléter). Il a adopté son rapport à sa (à compléter) réunion, le (à compléter).

F. Séance de présentation par affiche

37. A la 2^{ème} séance plénière, le 7 novembre 2011, M. Eric Chivian, lauréat du prix Nobel et fondateur du Centre for Health and the Global Environment de la Faculté de médecine de l'University of Harvard (Harvard Medical School), a présenté la séance d'affiches en donnant un exposé sur la restauration des écosystèmes, la santé humaine et les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

POINT 3. QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR CELUI-CI AINSI QUE LE SUIVI Y RELATIF

3.1 Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique : justificatifs techniques actualisés, étapes et indicateurs suggérés

38. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3.1 à sa 3^{ème} séance, le 7 novembre 2011. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur indicateurs proposés relativement au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi (UNEP/CBD/SBSTTA/15/2); du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique : justificatifs techniques provisoires, indicateurs possibles et étapes suggérées pour la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/3). Il était également saisi du rapport du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/6) et de notes d'information du Secrétaire exécutif sur l'applicabilité des systèmes d'observation de la biodiversité au soutien des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/8) et des indicateurs possibles de l'état de l'eau et des services écosystémiques liés à l'eau pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/10). Il était saisi en outre de la recommandation 7/7 du Groupe de travail sur l'article 8 j) sur l'élaboration d'indicateurs pertinents pour les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable dont le projet de document a été diffusé sous la cote UNEP/CBD/WG8J/7/L.7 et que le Groupe de travail a recommandé de porter à l'attention de l'Organe subsidiaire.

39. S'exprimant également au nom de sa collègue coprésidente Mme Teresita Borges Hernandez, M. Andrew Stott (Royaume-Uni), coprésident du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, a donné les grandes lignes des principales conclusions de la réunion du groupe spécial d'experts techniques convoquée du 20 au 24 juin 2011 telles qu'elles figurent dans le rapport (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/6).

40. Le représentant du Secrétariat a informé les participants que les indicateurs identifiés par le groupe spécial d'experts techniques avaient été compilés dans une base de données qui était affichée sur le site Web de la Convention sur la diversité biologique sous la rubrique « Strategic Plan Indicator » (<http://www.cbd.int/sp/indicators/>).

41. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Brésil, Canada, Chine, Equateur, Egypte, Finlande, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste et République bolivarienne du Venezuela.

42. L'Organe subsidiaire a repris son examen du point 3.1 de l'ordre du jour à sa 3^{ème} séance plénière, le 8 novembre 2011.

43. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Colombie, Cuba, Ethiopie, France, Ghana, Inde, Jordanie, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Fédération de Russie (au nom des Etats de la région d'Europe centrale et orientale), Soudan et Uruguay.

44. Une déclaration a aussi été faite au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

45. Sont également intervenus les représentants de CBD Alliance, de DIVERSITAS, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

46. Après un échange de vues, la présidente a créé un groupe de contact à composition non limitée présidé par Mme Tone Solhaug (Norvège) et Mme Larissa Lima Costa (Brésil) afin de parvenir à une entente commune sur les moyens de mettre en œuvre les indicateurs avec souplesse et de réviser le projet de recommandations qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/15/2.

47. L'Organe subsidiaire a entendu un rapport de la coprésidente du groupe de travail sur l'état d'avancement de ses travaux à sa 5^{ème} séance plénière, le 9 novembre 2011.

48. A sa 7^{ème} séance plénière, le 10 novembre 2011, l'Organe subsidiaire a entendu un rapport de Mme Larissa Lima Costa (Brésil), coprésidente du groupe de contact, s'exprimant également au nom de sa collègue coprésidente, Mme Tone Solhaug (Norvège), sur l'état d'avancement des travaux du groupe de contact.

49. [à compléter]

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

50. [à compléter]

3.2 Modalités de soutien de la restauration des écosystèmes

51. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3.2 à sa 3^{ème} séance plénière, le 8 novembre 2011. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les modalités de soutien de la restauration des écosystèmes (UNEP/CBD/SBSTTA/15/4).

M. Steve Whisenant, président de la Society for Ecological Restoration, a fait une déclaration liminaire. Après avoir présenté son organisation, il a affirmé que la conservation demeurerait une priorité mondiale. Bien que la restauration écologique s'attaque à des problèmes urgents, elle ne doit pas justifier la dégradation ou l'endommagement des écosystèmes. La prévention de la dégradation continue et la favorisation de la restauration impliquent aussi bien un continuum d'activités biophysiques que des politiques visant à déterminer les influences humaines. La Society for Ecological Restoration est prête à aider la Convention sur la diversité biologique à développer des moyens de soutenir la restauration des écosystèmes dans le cadre des objectifs d'Aichi et conformément à sa propre vision d'un avenir durable. Il a invité les participants à examiner et donner leurs observations sur l'appel à l'action de la Society for Ecological Restoration lancé à la quatrième Conférence mondiale sur la restauration écologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/13).

52. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Chine, Colombie, Danemark, Equateur, Ethiopie, Finlande, France, Guatemala, Inde, République islamique d'Iran, Japon, Jordanie, Mexique, Népal, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Thaïlande et Union européenne.

53. L'Organe subsidiaire a repris son examen du point 3.2 de l'ordre du jour à sa 4^{ème} séance plénière, le 8 novembre 2011.

54. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Canada, Costa Rica, Ghana, Islande, Nouvelle-Zélande, Norvège, République de Corée, Soudan, Suède, Suisse et Uruguay.

55. Ont aussi pris la parole des représentants du Centre pour la recherche forestière internationale, de DIVERSITAS, d'ECOROPA, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'UICN.

56. La présidente a remercié les délégués de leurs interventions, ajoutant que celles-ci seraient prises en compte dans un texte de la présidence pour leur examen. Sur proposition de la présidente, il a été décidé de créer un groupe des amis de la présidence coprésidé par M. Krishna Chandra Paudel (Népal) et M. Horst Korn (Allemagne) afin d'examiner le projet de texte de la présidente. Outre toute autre délégation qui souhaiterait y participer, la présidente a invité l'Afrique du Sud, la Belgique, le Canada, la Colombie, l'Ethiopie, le Ghana, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Pérou, les Philippines, la République tchèque et le Royaume-Uni à y assister.

57. A la 7^{ème} séance plénière, le 10 novembre 2011, M. Krishna Chandra Paudel (Népal), coprésident du groupe des amis de la présidence, s'exprimant également au nom de son collègue coprésident M. Horst Korn (Allemagne), a fait savoir que le groupe avait achevé ses travaux et que le projet de recommandations révisé serait disponible sous peu pour examen à la plénière.

58. L'Organe subsidiaire a repris son examen du projet de recommandation proposé par la présidente à sa 7^{ème} séance plénière, le 10 novembre 2011.

59. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Ghana, Inde, Jordanie, Malawi, Mexique, Niger, Pérou, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Royaume-Uni, Sénégal, République arabe syrienne, Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Trinité-et-Tobago et Turkménistan.

60. Après un échange de vues, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, pour transmission à la séance plénière de l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.2.

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

61. [à compléter]

3.3 *Projet de stratégie exhaustive de renforcement des capacités pour l'Initiative taxonomique mondiale*

62. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3.3 à sa 1^{ère} séance plénière, le lundi 7 novembre 2011. Il était saisi pour ce faire d'un projet de stratégie exhaustive de renforcement des capacités pour l'Initiative taxonomique mondiale (UNEP/CBD/SBSTTA/15/5), du Formulaire harmonisé à l'usage des Parties pour les évaluations des besoins et des capacités taxonomiques (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/4), du mandat du mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/5) et du rapport du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/6).

63. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Ethiopie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Malawi (au

nom du Groupe africain), Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, Swaziland, Suède, Suisse, Thaïlande et Yémen.

64. L'Organe subsidiaire a poursuivi son examen de ce point à l'ordre du jour à sa 2^{ème} séance plénière, le lundi 7 novembre 2011.

65. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Colombie, des Îles Cook (au nom des petits Etats insulaires en développement du Pacifique), de Cuba, du Ghana, du Niger, de l'Afrique du Sud, de Sainte-Lucie et de la République arabe syrienne.

66. Sont aussi intervenus des représentants de CBD Alliance, de DIVERSITAS, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de la Fédération mondiale pour la collection de cultures.

67. La présidente a remercié les délégués de leurs interventions, ajoutant que celles-ci seraient prises en compte dans un texte de la présidence pour leur examen.

68. L'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation proposé par la présidente à sa 6^{ème} séance plénière, le 9 novembre 2011.

69. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Brésil, Canada, Colombie, Îles Cook, Ethiopie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Malaisie, Malawi, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne et Royaume-Uni.

70. A la 7^{ème} séance plénière de l'Organe subsidiaire, le 10 novembre 2011, sur proposition de la présidente, il a été décidé de créer un groupe des amis de la présidence chargé d'examiner le projet de texte.

71. L'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du projet de recommandation présenté par la présidente à la 6^{ème} séance plénière à sa 8^{ème} séance plénière, le 10 novembre 2011.

72. Le représentant du Secrétariat a fait savoir que le groupe des amis de la présidence avait terminé ses travaux et produit un document officiel contenant les amendements proposés au projet de texte de la présidente, aux fins d'examen en plénière.

73. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Inde, Malawi, Malaisie, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Pologne, Swaziland, Suisse, Royaume-Uni [à compléter]

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

74. [à compléter]

POINT 5. MOYENS D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

75. L'Organe subsidiaire a examiné le point 5 à sa 5^{ème} séance plénière, le 9 novembre 2011. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/15/15).

76. La présidente a invité M. Neville Ash du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à présenter et résumer la 1^{ère} séance plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya, en octobre 2011.

77. Des déclarations ont été faites par des représentants du Canada, du Mexique, de la Suisse et du Royaume-Uni.

78. L'Organe subsidiaire a repris son examen du point 5 de l'ordre du jour à sa 6^{ème} séance plénière, le 9 novembre 2011.
79. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Argentine, Brésil, Colombie, Danemark, Finlande, France, Ghana, Inde, Japon, Malawi, Moldova (au nom de la région d'Europe centrale et orientale), Pérou, Pologne et République tchèque.
80. Sont aussi intervenus des représentants de CBD Alliance, de ETC Group et de l'UICN.
81. La présidente a informé les participants qu'elle élaborerait un projet de recommandation sur la base des commentaires reçus, pour examen en plénière.
82. A sa 7^{ème} séance plénière, le 10 novembre 2011, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation présenté par la présidente.
83. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Argentine, Cameroun, Canada, Colombie, Ethiopie, Finlande, Guatemala, Koweït, Liberia, Malawi, Mexique, Ouganda, Pérou, Philippines, Royaume-Uni et Union européenne.
84. L'Organe subsidiaire a repris son examen du projet de recommandation présenté par la présidente à sa 8^{ème} séance plénière, le 10 novembre 2011.
85. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Canada, Chine, Ethiopie, Finlande, France, Inde, Malawi, Philippines, Royaume-Uni et Suisse.
86. Suite à un échange de vues, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, pour transmission à la séance plénière de l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.5.

[A compléter]

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

87. [à compléter]

POINT 6. PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, DATES ET LIEU DE LA SEIZIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

88. L'Organe subsidiaire a examiné le point 5 à sa [à compléter] séance, le [à compléter]. Il était saisi pour ce faire du projet d'ordre du jour provisoire de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/15/16).

[A compléter]

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

89. [à compléter].

POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

90. Le présent rapport a été adopté, tel que modifié oralement, à la [à compléter] séance de la réunion, le [à compléter], sur la base du projet de rapport établi par le rapporteur (UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.1) et des rapports des groupes de travail (UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.1/Add.1 et 2).

91. A la séance finale de la réunion, [à compléter]

92. Après l'échange habituel de courtoisies, la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologique a été déclarée close le vendredi 11 novembre 2001 à [à compléter].
